



## Plan de Gestion du site classé du lac de Nantua

### Principes d'une Charte architecturale



Maison de l'Habitat  
34, rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 21 11 31  
Fax : 04 74 21 98 41

E-mail : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com)  
Site : [www.caue-ain.com](http://www.caue-ain.com)

Dans ce site limité, la plupart des projets sont connus et peuvent être abordés en tant que tels. Certains espaces peuvent muter ou sont en changement permanent. Enfin, au quotidien, de petits changements interviennent sur le bâti privé.

Par ailleurs, des interventions publiques sont en projet ou se mettent en place avec tous les ouvrages et mobiliers nécessaires.

À tout moment, des occupations de l'espace public occasionnent l'apport d'éléments temporaires ou définitifs.

La gestion publique, au quotidien, doit s'accompagner d'un suivi attentif et s'appuyer sur des services de conseil et des documents de préconisations sur les aspects et les styles.

## **1. LE POLE TOURISTIQUE ECONOMIQUE ET CULTUREL**

L'emprise, pour l'implantation du Pôle TEC, a été pour favoriser la relation entre la ville et le Lac. Ainsi ce site se trouve à l'articulation du tissu urbain ancien, de la vaste esplanade de bord de Lac et de l'élément monumental du lycée. Les choix d'implantations, de volumétrie, de l'équilibre bâti et végétal, de lien avec l'espace public sont à inventer.

Ainsi, une consultation d'architectes associant largement les aspects paysagers doit être organisée avant toute nouvelle implantation. Le projet pourra exprimer un programme évolutif en plusieurs phases. Le projet devrait s'inscrire dans la ZPPAUP et le PLU de Nantua, très restrictifs sur ce site en l'état actuel.

Les éléments bâtis existant sur les emprises acquises par la collectivité pourront disparaître (éléments mineurs : maisonnettes, gloriette, hangars, diverses installations).

Les arrières de bâtiments appartenant à l'îlot et découverts à l'occasion du projet feront l'objet d'un traitement spécifique. Les bâtiments, à l'alignement des rues, pourront faire l'objet de propositions de requalification à cette occasion.

Des structures temporaires devront être prévues en implantation comme en aspect pour compléter les capacités d'accueil d'événements.

## **2. LE BAR RESTAURANT DE PORT**

Le projet situé en bord de lac se trouve dans un ancien bâtiment du village de Port. Le projet de réhabilitation devra rester dans un esprit rural patrimonial.



Nantua : la promenade - le Lycée



Principe d'aménagement du site du pôle TEC



La plage de Port : projet de plage et d'accueil



bâtiment existant pouvant accueillir un restaurant

### **3. LE POLE NAUTIQUE**

Son emplacement très discret en contrebas le long du mur de soutènement de la rue des Savoies, introduit une simple surépaisseur sans impact dans le site. Le projet devra faire l'objet d'un concours d'architectes en associant également les aspects paysagers. Il supportera un stationnement et le tracé du Tour du Lac au niveau supérieur et offrira un point de vue important sur le Lac. Il devra prendre en compte le PLU de Nantua qui précise que *"tout projet se démarquant des prescriptions spéciales (...) devra, pour être admis, argumenter d'une recherche architecturale spécifique et concordante avec le caractère du site et de l'environnement bâti"*.



Le site pour un pôle nautique sur le parc de la Cluse

### **4. LE CLUB DE VOILE**

Sur le site, une réflexion a déjà été conduite pour les premiers bâtiments. Il faut rester dans l'esprit de ce qui avait été convenu avec l'Architecte des Bâtiments de France. Pour toutes réhabilitations ou réimplantation, il faudra veiller à rester contenu dans le site existant. L'implantation des pontons devra être rationalisée et limitée.



Nantua : le club de voile regroupant des activités nautiques avec ponton supplémentaire

### **5. AU SITE D'AFFLUENCE DU MERLOZ**

Le projet (Cabinet Fontaine) a été revu avec le CAUE et est conforme aux principales contraintes (tour du lac, limitation des camping-cars, réorganisation générale du site).



Avant-projet d'aménagement de l'accès au lac et d'un nouveau ponton- Atelier Fontaine



état actuel

### **6. RESTAURANT "CHEZ LE PERE DURDU" ET LE BATIMENT DU "NEMO"**

Le premier bâtiment fera limite pour l'entrée de ville (démolition des garages et implantation d'un parking paysager).

Une conception d'ensemble devra être exigée sur la totalité de

son emprise existante et étendue, avec phasage, étant donné que sur ce côté de route, cette emprise ne sera plus augmentée.

La volumétrie devra régner avec le Némio en hauteur. Le programme étant des chambres d'hôtel, on se rapproche du vocabulaire de l'habitat dont on retrouve les expressions propres à Nantua dans la ville

On conservera sur le lac une épaisseur arborée au maximum.

Une tranche finale côté Est du bâti sera réservée à un projet public avec une architecture maîtrisée venant faire fond de perspective de l'espace de l'esplanade côté Ouest. Cette construction s'articule pour confirmer l'axe de l'esplanade.

Le projet devra être conforme à la ZPPAUP et au PLU.



Restaurant "Chez le Père Durdu" et le bâtiment du Némio

## **7. HOTEL RESTAURANT L'EMBARCADERE**

Le bâti existant présente une certaine complexité qui ne doit pas être accentuée, mais au contraire réharmonisée à travers le projet central prévu.

À terme, les projets publics d'aménagement du bord du lac à ce niveau pourraient impliquer un retournement de l'accès sur le côté Est. Une transparence devra donc être recherchée dès à présent.



Hotel-restaurant l'Embarcadere

## **8. RESTAURANT LE BELLE-RIVE**

En cas d'acceptation du principe de rénovation ou d'agrandissement des surfaces, celles-ci devront se limiter aux volumes existants.

Le Belle-Rive implanté directement au bord du lac est composé de plusieurs bâtis imbriqués ce qui lui confère un caractère pittoresque. Le projet devra confirmer ce caractère même dans une expression contemporaine.

Les abords devront être soignés et les berges se conformer aux préconisations de renaturation.

Côté route, les accès et le stationnement seront vus avec les autorités compétentes.



Restaurant "le Belle-Rive"

## **9. TOUTES NOUVELLES MUTATIONS**

Le bâti existant au bord du lac côté Nantua est principalement composé de pavillons qui peuvent être appelés à disparaître au profit de programmes plus importants (habitat ou implantations commerciales).

L'objectif étant de favoriser la perméabilité entre le lac et la ville,



Paysage urbain disparate sur la RD 1084

ce n'est pas le principe d'un "front de lac" qui doit être adopté mais au contraire un principe d'une discontinuité bâtie avec une fluidité végétale.

Par contre les hauteurs de bâtiments pourront être augmentées.

L'expression architecturale devra être recherchée en rapport avec le caractère touristique du site mais sans ostentation ni captation du site.

Le bâti existant côté Montréal-la-Cluse comprenant un quartier de Nantua tourne le dos au lac et n'est perçu que sur ses arrières.

Un travail de réhabilitation des façades et des fonds de parcelles est à entreprendre en conservant l'esprit du bâti ancien.

Les bâtiments le long de la RD 1084 entre Port et Montréal-la-Cluse sont disparates (surfaces commerciales, industrielles, d'habitat, etc...). Leur unification, qui pourrait être encadrée dans l'esprit d'un programme d'entrée de ville, peut dans un premier temps, passer par une charte chromatique et des plantations plus abondantes dont le projet est à établir.

Le village de Port n'est pas en bord de lac. Son caractère rural encore authentique doit être fortement valorisé dans un esprit patrimonial. C'est ainsi qu'il participera le mieux au caractère du site.

## **10. LES OUVRAGES**

Les ponts, passerelles de sécurité routière, les garde-corps, les pontons, les divers dispositifs... tous ces éléments sont plutôt situés en site naturel et devront jouer avec la nature ou emprunter le plus possible des matériaux ou aspects de la nature.

## **11. LE TOUR DU LAC**

Les remblais-déblais seront diminués au maximum, voire dans certain cas remplacés par des murs de soutènement ou contenus par des éléments naturels (fascines...) pour préserver les berges qui seront éloignées au maximum.



Le centre-village ancien de Port



exemple de passerelle  
(desANGES dans la Vallée de l'Hérault)  
- Rudy Ricciotti, concepteur -



Le ponton du port de Nantua

## **12. LA TENUE GENERALE DU SITE (Gestion courante et résorption des points noirs)**

Cette question est essentielle dans la perception qu'ont les habitants et les visiteurs de la qualité du site.

Elle nécessite peu de moyens mais beaucoup d'attention.

Un inventaire des points noirs est à effectuer avec les indications permettant aux services techniques de résoudre, par des travaux appropriés, toutes ces questions d'aspect. Une programmation peut se mettre en place ainsi qu'un suivi régulier.

La mise en place d'actions d'amélioration (charte chromatique, fleurissement, plantation, signalétiques, enseignes, vocabulaire des matériaux sur les espaces publics, éclairage,...) peut s'appuyer sur le travail de professionnels.

Un dialogue suivi avec tous ceux qui occupent de manière permanente ou temporaire l'espace public peut être instauré. La règle étant connue, des moyens coercitifs pourront être employés.

De manière générale, l'action de conseil architectural, déjà en place sur Nantua pourrait s'étendre autour du lac et s'appuyer sur un cahier de recommandations, à concevoir (reprise et précision des éléments cités, ainsi que précision sur les divers éléments privés : clôtures, portails, façades, mobiliers, etc...)

La qualification des espaces publics peut se faire de manière plus volontaire par la création d'une ligne et d'un style, par le choix de fournitures ou par le dessin de projets appropriés aux divers secteurs urbanisés.

Les mobiliers et signalétiques choisis pour les linéaires (tour du lac, accompagnement des voies) devront s'harmoniser sur leur parcours en site naturel.



Point noir : aménagements saisonniers sur l'Esplanade



garage à bateau à l'abandon